



DECISION N° 2019- 53.
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture,

Vu le décret 98-387 du 19 mai 1998 modifié relatif à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture modifié,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de la présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture,

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant nomination de la directrice générale de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture,

Vu la délibération 2016-683 portant sur la composition de la commission des marchés,

Vu la délibération 2010-384 portant délégation de pouvoir au président de l'Etablissement,

Vu la délibération 2010-394 portant délégation de pouvoir au président de l'Etablissement,

Vu la décision 2016-58 en date du 07 mars 2016 portant délégation de la présidente,

Vu la décision 2016-183 en date du 04 novembre 2016 portant délégation de signature,

Vu la décision 2016-205 modifiée en date du 02 janvier 2017 portant délégation de signature,

Vu la décision 2017-131 en date du 02 août 2017 portant délégation de signature

Vu la décision 2018-05 en date du 08 janvier 2018 portant délégation de signature

Vu la décision n°2018-137 en date du 23 août 2018, portant délégation de signature

Décide

Article 1^{er} - objet

Les articles 11, 12 et l'annexe 1 de la décision n°2018-137 portant délégation de signature en date du 23 août 2018 sont remplacés par les dispositions suivantes :

Article 11 – Marchés et procédures de passation

Délégation de signature est donnée à Mme Natacha Piquet, cheffe du Département des marchés et des affaires juridiques, pour :

- convoquer les membres de la commission des marchés ;
- ouvrir et enregistrer le contenu des candidatures et des offres pour toute procédure engagée après une estimation supérieure à 25.000€ HT ;
- organiser la dématérialisation des procédures de passation des marchés ;
- attester de la conformité des copies des pièces administratives avec les pièces originales, délivrées à titre d'exemplaire unique pour être remises à l'établissement de crédit en cas de cession de créance consentie en vertu des articles L. 313-23 à 34 du code monétaire et financier pour les opérations réalisées, soit pour le compte de tiers, soit dans le cadre du budget d'investissement et de fonctionnement, ainsi que pour signer les certificats de cessibilité délivrés dans le même cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha Piquet, délégation de signature est donnée à Mme Katleen Lalyre, Mme Myriam Odira, M. Abdelhakim Laib, juristes, à l'effet de signer les mêmes documents.

Article 12 – Commission des marchés

Délégation de représentation et de signature est donnée à Mme Diane Pouget, directrice générale, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et à l'effet de signer les avis émis par la commission des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Diane Pouget, directrice générale, délégation de représentation et de signature est donnée à Mme Favarel-Garrigues, secrétaire générale, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et de signer les mêmes documents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Diane Pouget, directrice générale et de Mme Favarel-Garrigues, secrétaire générale, délégation de représentation et de signature est donnée à Mme Natacha Piquet, cheffe du département des marchés et des affaires juridiques, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et de signer les mêmes documents.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Diane Pouget, directrice générale, de Mme Favarel-Garrigues, secrétaire générale et de Mme Natacha Piquet, délégation de représentation et de signature est donnée à Mesdames Katleen Lalyre, Myriam Odira, M. Abdelhakim Laib, juristes, à l'effet de représenter la présidente en commission des marchés et de signer les mêmes documents.

Article 2 - Entrée en vigueur

La présente décision modificative est d'application immédiate dès publication sur le site internet de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.
Elle sera également publiée au bulletin officiel du ministère de la Culture.

Les spécimens de signature sont déposés auprès de l'agent comptable de l'Opérateur du Patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Fait à Paris, le

22 FEV. 2019

La présidente
Clarisse Mazoyer



Annexe 1 à la décision du président relative aux délégations de signature

Annexe 1-A

	Déléataires
Article 2.2 Autorisation administratives	- M. Bernard Imberton, chef du département opérationnel A, - Mme Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B,
Article 2.3 Engagements juridiques	- M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - Mme Semblat-Walhain, cheffe du département RP, et, en son absence, Mme Juliette Lepeu, cheffe de projets pour ce qui concerne l'article 10
Article 7 Engagements comptables	- Mme Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables
Article 10 Certification du service fait	- M. Yohan Ohlund, chef de la mission Grand Palais

Annexe 1-B

	Déléataires
Article 5 Ordres de missions et notes de frais	- M. Bernard Imberton, chef du département opérationnel A, - Mme Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B, - M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - Mme Semblat-Walhain, cheffe du département RP, et, en son absence, Mme Juliette Lepeu, cheffe de projets, - Mme Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables - M. Yohan Ohlund, chef de la mission Grand Palais

Annexe 1-C

	Déléataires
Article 6 alinéa 2 Congés du personnel	- M. Bernard Imberton, chef du département opérationnel A, - Mme Daniela Miccolis, cheffe du département opérationnel B, - M. Guy Garcin, chef du département opérationnel C, - Mme Semblat-Walhain, chef du département RP, et, en son absence, Mme Lepeu, cheffe de projets, - Mme Marie-Bénédicte Caumette, cheffe du département des études préalables - M. Yohan Ohlund, chef de la mission Grand Palais, - Mme Natacha Piquet, cheffe du département des marchés et des affaires juridiques, - Mme Béatrice Vorbe-Phillips, cheffe du service des ressources humaines, - M. Arthur Zappacosta, chef du service des systèmes d'information et de la logistique, - M. Jean-Jacques Schmitt, responsable de la programmation et de la synthèse,

	<ul style="list-style-type: none">- Mme Isabelle Muller-Mouroto, cheffe du service financier,- Mme Sylvie Lerat, responsable du service de la communication.
--	---